



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Examen périodique universel

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel*

* Soumission tardive.

GE.19-14346 (F) 181019 211019



* 1 9 1 4 3 4 6 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Situation financière du Fonds.....	3
III. Activités	4
A. Participation à des réunions	4
B. Activités de formation	5
IV. Conclusions	6

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 16/22 et à la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme, dans lesquelles le Conseil a demandé au secrétariat de lui fournir chaque année par écrit des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et sur les ressources qui lui sont allouées. Il donne un aperçu des contributions reçues et des dépenses engagées au 31 décembre 2013, et décrit les activités financées depuis la présentation du précédent rapport (A/HRC/23/61).

II. Situation financière du Fonds

2. On trouvera dans le tableau 1 des renseignements détaillés sur la situation financière du Fonds (recettes et dépenses) au 31 décembre 2013.

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(En dollars É.-U.)

I. Recettes		
Contributions volontaires reçues des gouvernements en 2013		338 993,30
Cuba	1 929,50	
Hongrie	6 385,70	(€5 000)
Singapour	10 000,00	
Australie	190 300,00	
Allemagne	130 378,10	
Recettes accessoires et produit des intérêts		8 245,61
Total des recettes		347 238,91
II. Dépenses*		
Dépenses de personnel		0,00
Honoraires et frais de voyage des experts et consultants		0,00
Frais de voyage du personnel		31 592,14
Frais de voyage des représentants		136 873,17
Services contractuels		0,00
Frais généraux de fonctionnement		0,00
Fournitures et accessoires		0,00
Dons, contributions et séminaires		17 139,00
Dépenses d'appui au programme		24 128,57
Total des dépenses		209 732,88
Excédent (déficit) net pour la période		137 506,03
Solde d'ouverture au 01.01.2013		2 128 622,13
Ajustements divers/économies/remboursements aux donateurs		(100 000,00)
Solde au 31.12.2013		2 166 128,16

* Décaissements et obligations inclus.

3. Depuis la création du Fonds, 16 pays au total ont versé des contributions financières, l'année 2013 ayant été marquée par un élargissement de la base des donateurs.

4. Comme les contributions ne sont pas prévisibles, des montants considérables sont gardés en réserve pour les activités futures mais le Fonds, conformément à son mandat, a répondu à toutes les demandes visant à permettre la participation des États à l'Examen périodique universel.

III. Activités

A. Participation à des réunions

5. Conformément au mandat du Fonds, une assistance financière est fournie afin de couvrir les frais de déplacement d'un représentant du gouvernement pour chacun des pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés, qui se rend à Genève afin de participer :

a) Aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles leur pays est examiné ;

b) Aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme durant lesquelles est adopté le document final de l'examen concernant leur pays.

6. De plus, le Fonds couvre les frais de déplacement d'un représentant officiel pour chacun des pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés, qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et n'ont pas de mission permanente à Genève, aux fins de l'exercice des fonctions de rapporteur (c'est-à-dire les membres de la « troïka »).

7. Le Fonds couvre les frais de voyage et verse également une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à Genève au moment de la réunion. Conformément aux dispositions officielles applicables à ce type de déplacement, un gouvernement qui demande officiellement à bénéficier de cette assistance est informé des montants qui lui seraient alloués au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance en fonction de l'itinéraire souhaité, les frais engagés étant remboursés une fois le déplacement terminé et sur présentation des justificatifs nécessaires. Toutefois, ce dispositif s'est révélé coûteux pour de nombreux gouvernements bénéficiaires qui, faute d'avoir pu soumettre les documents justifiant leurs frais de voyage, n'étaient pas remboursés. Afin de remédier à cette situation, depuis la dix-septième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (21 octobre-1^{er} novembre 2013), le secrétariat a fourni des billets en classe économique avant les déplacements et a versé l'indemnité journalière de subsistance à l'arrivée à Genève, ce qui a résolu la plupart des difficultés liées au remboursement rétroactif des frais engagés.

8. Toutefois, l'achat des billets directement par le secrétariat exige davantage d'anticipation, car les gouvernements doivent désigner leur représentant suffisamment à l'avance pour permettre au secrétariat d'organiser le déplacement et d'émettre le billet conformément à la politique officielle de l'ONU en matière de voyage. Lorsque l'émission directe de billets n'est pas possible, le système de remboursement rétroactif des frais de voyage reste applicable.

9. Dix des États ayant fait l'objet d'un examen en 2013 ont demandé une aide financière au titre des frais de déplacement pour les séances du Groupe de travail consacrées à l'examen les concernant. Huit d'entre eux étaient des pays moins avancés ou des petits États insulaires en développement. Un État a demandé une aide financière au titre des frais de déplacement pour la séance du Conseil des droits de l'homme au cours de laquelle devait être adopté le document final de l'examen le concernant. Six des 10 États ont déjà reçu le remboursement de leurs dépenses.

10. Le tableau 2 ci-dessous montre comment l'aide financière et les dépenses annuelles ont été réparties, de même que les montants autorisés, l'état des remboursements et le total des contributions s'agissant de l'aide financière destinée aux frais de voyage des représentants de gouvernement à Genève.

Tableau 2

Frais de déplacement des représentants d'États ayant participé à des réunions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et à des séances plénières du Conseil des droits de l'homme

<i>Année</i>	<i>Nombre de pays ayant bénéficié d'un remboursement</i>	<i>Montant autorisé/demande en attente (En dollars É.-U.)</i>	<i>Montant versé (En dollars É.-U.)</i>
2008	6	13 280	16 885
2009	17	33 846	23 568
2010	23	46 365	39 942
2011	21	81 778	11 698
2012	3	12 920	11 295
2013	6	35 176	35 176
Total	76	188 189	103 388
Total général			291 577

B. Activités de formation

11. Conformément à son mandat, le Fonds a la possibilité de financer des séances d'information pour aider les pays à se préparer avant les sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Ces séances prennent généralement la forme de débats pléniers et de discussions en groupes restreints au cours desquels les politiques, procédures et modalités de l'Examen périodique universel sont examinées et des informations sont échangées, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience se rapportant à l'organisation de consultations nationales, à la mise sur pied de mécanismes interministériels de coordination, à la rédaction des rapports nationaux et à la participation aux dialogues organisés par le Groupe de travail et le Conseil des droits de l'homme réuni en séance plénière.

12. À l'initiative de Maurice, qui faisait partie du groupe d'États préconisant un renforcement de l'aide et de l'appui fournis aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, une séance d'information préparatoire a été organisée les 30 et 31 juillet 2013 à Maurice. Le séminaire était axé sur les méthodes de travail et les modalités de participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil et à l'Examen périodique universel. Vingt-trois délégués représentant 14 pays y ont pris part. Quinze représentants de Maurice ont également participé au séminaire. Le Président du Conseil des droits de l'homme et la Vice-Présidente, membre du Bureau du Conseil des droits de l'homme représentant les Maldives, ainsi que des fonctionnaires du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont participé à la réunion d'information en qualité de spécialistes.

13. Le séminaire consistait en des exposés suivis de questions-réponses. Il comprenait aussi un exercice pratique simulant les échanges entre la troïka et l'État examiné immédiatement après l'examen par le Groupe de travail et avant l'adoption du rapport.

14. Au cours de la première journée du séminaire, des informations générales sur le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme et du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel ont été présentées de manière détaillée, tandis que la deuxième journée a été consacrée aux expériences des participants et aux difficultés rencontrées dans la préparation du deuxième cycle de l'Examen périodique universel. Les exposés ont également servi de base à l'élaboration de futures directives sur les meilleures méthodes à suivre pour les consultations nationales pendant la phase de rédaction des rapports nationaux. Les participants ont également pu se familiariser avec les modalités d'intervention lors du dialogue dans le cadre du Groupe de travail, ainsi qu'avec le processus d'adoption du rapport du Groupe de travail pendant la séance plénière du Conseil. Les participants ont apprécié le caractère très pratique du séminaire, notamment l'exercice de simulation de l'Examen périodique universel.

15. Du fait du succès de ce séminaire, des délégations ont proposé la mise en place d'un dispositif de formation plus régulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Il a également été proposé d'adapter le séminaire aux pays francophones.

16. En décembre 2013, à la demande du Gouvernement chilien, le secrétariat a organisé pour la délégation présente à Genève une réunion d'information bilatérale à la suite de la présentation du rapport national et avant son examen par le Groupe de travail, prévu le 28 janvier 2014. La réunion d'information suivait le même schéma que celui des réunions régionales mais elle était plus spécifiquement axée sur les points intéressant le Chili et les questions soulevées par l'État. Elle comprenait également des exposés présentés au nom d'autres entités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en particulier celles qui traitent des procédures spéciales, des organes conventionnels et de la coopération technique.

IV. Conclusions

17. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a continué de faciliter la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles leur situation est examinée. Une aide a été accordée à ces mêmes États Membres pour leur permettre de participer aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme au cours desquelles celui-ci adopte le document final de l'examen les concernant. En 2013, le Fonds a également servi à financer l'organisation de réunions d'information visant à faciliter la participation des États Membres à l'Examen périodique universel.

18. Afin de faciliter la fourniture de cette aide, et suite à une demande formulée par les États Membres, le secrétariat organise désormais l'émission directe de billets de voyage et verse les indemnités journalières de subsistance à l'arrivée à Genève. Cela réduit les échanges ultérieurs de documents et permet de régler plus rapidement les dépenses engagées.

19. Depuis la création de l'Examen périodique universel et face aux difficultés intrinsèques rencontrées pour rendre la participation à ce processus véritablement universelle, les besoins et les contraintes des pays les moins avancés sont pris en considération. La participation de tous les États nécessite que des activités de communication régulières soient menées pour permettre une participation éclairée, constante et pleine et entière des États qui disposent de moyens limités et qui n'ont pas de représentation à Genève. Dans le cadre des séminaires d'information organisés pour aider les États à se préparer à l'examen, le secrétariat s'appuie sur les résultats et les modalités du séminaire qui s'est tenu à Maurice.

20. En outre, dans le cadre du suivi de la réunion-débat du Conseil des droits de l'homme sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil et à son Examen périodique universel, qui s'est tenue à la vingt-troisième session du Conseil, l'organisation d'une série de séances d'information régionales en 2014 conformément à la résolution 22/15 est actuellement à l'étude avec l'Union interparlementaire et les États à l'origine de la proposition.

21. Le secrétariat prévoit également de poursuivre la tenue de séminaires en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

22. Afin de réunir tous les renseignements relatifs à l'Examen périodique universel, et conformément à la décision 17/119 du Conseil, le secrétariat soumettra en même temps les rapports relatifs aux activités financées par les deux fonds d'affectation spéciale créés au titre de l'Examen périodique universel. Ainsi, à partir de 2015, les deux rapports annuels seront soumis à la session de juin du Conseil.